

«Vorbeugehäftlinge » et « Sicherungsverwahrte » (détenus par mesure préventive ou de sûreté)

Au camp de concentration de Neuengamme, plus de la moitié des quelque 9200 détenus allemands avaient été internés par la police judiciaire en tant que «criminels », sur la base du « décret de prévention » du 14 décembre 1937. Les 100 premiers détenus arrivés en décembre 1938, faisaient également partie de cette catégorie. Dans le camp de concentration, ils portaient le triangle vert des « Berufsverbrecher » (BV) (criminels de droit commun, délinquants chroniques). Ils étaient souvent incarcérés pour avoir commis divers délits bénins tels que vols ou fraudes, même quand ils avaient déjà purgé leur peine. Suivant un accord passé le 18 septembre 1942 entre le ministre de la Justice Thierack et le Reichsführer SS Himmler, il arrivait aussi que les tribunaux livrent des prisonniers à la SS, à fin d'« extermination par le travail ». À partir de fin 1942, ces détenus étaient considérés au camp comme «Sicherungsverwahrte » (SV) (détenus par mesure de sûreté). Ils portaient le triangle vert inversé, c'est-à-dire avec la pointe en haut.